

Laurabuc



**COMMUNE DE LAURABUC
DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 27.02.2023**

Date de convocation : 23.02.2023

Conseillers en exercice : 10

Présents : 8 - **Votants** : 9

Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Mesdames : Marie-France LOISEL - Aude SALVAT-LÔ, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1^{er} Adjoint - Michel COURTESOLE - Olivier JURADO, 2^{ème} Adjoint, Jean-Pierre PLANCADE - Bernard VIÉ, conseillers municipaux.

Absente excusée : Sylvie THUBIÈRES.

Procuration : Anne-Laurence FRULLINI à Marie-France LOISEL

La séance est ouverte à 20h30.

Aude SALVAT-LÔ est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal tenue le 23.01.2023, bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

I – A examiner :

1°) Création d'un poste d'adjoint supplémentaire.

2°) Élection d'un adjoint supplémentaire.

3°) Indemnités de fonction de l'adjoint supplémentaire.

4°) Approbation du Plan Communal de Sauvegarde.

5°) Adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre pour la réalisation de travaux liés à la défense incendie.

6°) Dénomination de voie.

7°) Projet d'échange de parcelles (la Matarelle)

II - Questions diverses.

1°) Création d'un poste d'adjoint supplémentaire.

Par délibération n°17/2020 en date du 27/05/2020, le conseil municipal avait créé deux postes d'adjoints. Il est proposé de créer un poste d'adjoint supplémentaire portant à trois le nombre des adjoints.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint supplémentaire portant le nombre à trois.

2°) Élection d'un adjoint supplémentaire.

Le Conseil Municipal déclare élu Mme Marie-France LOISEL ayant obtenu la majorité des voix et la proclame troisième adjointe.

3°) Indemnités de fonction de l'adjoint supplémentaire.

Il a été proposé de fixer le montant de l'indemnité du 3^{ème} adjoint est fixé au taux de 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

4°) Approbation du plan communal de sauvegarde.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permet de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité. Il est constitué d'un livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise et d'une carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

5°) Adhésion de la commune au groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre pour la réalisation de travaux liés à la défense incendie.

Compte-tenu que la commune a des besoins pour la réalisation de travaux liés à la défense incendie et dans le but de rationaliser les démarches administratives liées aux procédures de passation de marchés, il est proposé au conseil municipal d'adhérer audit groupement de commandes et d'approuver la convention qui définit la constitution et les modalités de fonctionnement du groupement de commandes et qui désigne la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois comme coordonnateur dudit groupement.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

6°) Dénomination de voie.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Il est présenté aux membres du conseil municipal la liste des noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

7°) Projet d'échange de parcelles (La Matarelle).

Monsieur et Madame DAGUZAN ont demandé l'échange d'une portion communal du chemin Cartevieille, figurant en section ZO 12 et la voie communale cadastrée ZO 5 visant à régulariser la modification du tracé du chemin communal suite au remembrement. La situation du chemin rural concerné permet de relier le chemin de la Matarelle vers le chemin de Cartevieille aboutissant à la RD n°623. Considérant les intérêts de la commune et son développement rural, Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la possibilité de réaliser un échange aux conditions de la loi afin de conserver la continuité de ce chemin rural.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

II - Questions diverses.

1°) Bassin de rétention.

Grâce au concours des bénévoles, le bassin de rétention a été agrémenté de plantes. Le chantier est terminé.

2°) Travaux rue du Bel Air.

Les travaux de démolition partiel ont laissé apparaître une fragilité des murs porteurs. Les travaux de renfort des murs vont commencer.

3°) Local vélo.

Des traces d'humidité entre les ardoises murales et mur de l'ancienne école des garçons ont été découvertes lors de la réfection de la toiture. Il a été décidé de retirer les ardoises et de crépir la façade.

4°) Panneaux photovoltaïque sur la toiture de la mairie et de la salle des fêtes.

Suite aux nombreuses mises en demeure envoyées à l'entreprise LASSABE en charge des travaux qui sont restées sans réponse, il a été décidé de prononcer la résiliation le marché public qui lie la commune avec cette entreprise à torts frais et risques pour la non-exécution des travaux d'installation et de mise en service de 2 générateurs photovoltaïques de 36 KWc (avec étude de structure) et de 8 à 9 KWc sur la toiture des bâtiments communaux (La Mairie et la salle polyvalente) connectés au réseau de distribution publique d'électricité.

5°) Église.

Un concert au profit de la rénovation de l'église sera animé par « SYMPA GOSPEL », dimanche 12 mars 2023 à 15h dans la salle polyvalente. Participation libre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Les Conseillers,